



**Bureau communautaire  
Mardi 12 Juillet 2022**

**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 8**

**Nombre de votants : 8**

**Présents :** Claude REVEL, Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Bernard COSTE, Olivier BRUN, Myriam GAIRAUD, Gérald VALENTINI, Joseph RODRIGUEZ

**Absents :** Marie PASSIEUX, Claude VALERO, Isabelle SILHOL

**Rapporteur :** M. Claude REVEL

**Demande de subvention pour le renouvellement des réseaux AEP et EU de la commune de Nébian.**

Il est rappelé que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financière pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes est compétente en matière de Politique Eau et Assainissement de territoire depuis 2018, et que le projet de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de la commune de Nébian (Avenue Marcelin Albert, Route de Fouscaïs, Les Cantairades) fait suite à l'élaboration des schémas directeurs intercommunaux en eau potable et assainissement.

Considérant que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de l'Hérault, peuvent être sollicités en tant que financeurs sur cette opération.

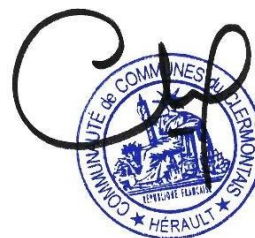
<b>Opération - détails</b>	<b>Montant HT</b>
Total travaux AEP	109 221.00€
Total travaux EU	221 575.20€
Missions connexes	9 590.00€
MOE et prestations annexes	13 231.85€
<b>TOTAL</b>	<b>353 618.05€</b>

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant de Cent-Vingt-Neuf-Mille-Quatre-Cent-Trente-Six-Euros (129 436.00€ répartis pour 58 376.00€ sur l'AEP et 71 060.00€ sur l'EU), et auprès du Département de l'Hérault pour un montant de Cent-Six-Mille-Quatre-Vingt-Six-Euros (106 086.00€ répartis pour 35 026.00€ sur l'AEP et 71 060.00€ sur l'EU),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Le 12 Juillet 2022

Claude REVEL.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20220718-2022-43B-AU  
Date de télétransmission : 18/07/2022  
Date de réception préfecture : 18/07/2022

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.